



Rencontre avec la ministre du Logement et des Territoires et les représentants des associations du CAU – 8 juillet 2014 – Hôtel de Castries

Etaient présents : La ministre du Logement Sylvia Pinel, Emilie Piette (directrice de cabinet), Claude Fleutiaux (directeur adjoint de cabinet), Juliette Laganier (conseillère à l'hébergement d'urgence), Manuel Demougeot et Marie-Françoise Lavieville (DIHAL), Sabine Fourcade et Eliane Galleri (DGCS), Hélène Sainte-Marie (DHUP) et les représentants des associations du Collectif.

La ministre a ouvert la rencontre en annonçant les grandes orientations de sa politique du logement et de l'hébergement, qui recoupe le tryptique du CAU « Logement, Prévention, Hébergement ».

Elle a ainsi réaffirmé quelques principes fondamentaux aux yeux du Collectif :

- Favoriser l'accès le plus rapide possible au logement, engagement du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté,
- Mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement. Elle s'est appuyée ici sur la circulaire du 21 novembre 2013, dont l'application est hétérogène sur les territoires. Elle a également rappelé le besoin de mobiliser tous les acteurs pour anticiper la période hivernale, notamment les préfets. Sur ce sujet, un groupe de suivi piloté par la DIHAL a été relancé le 7 juillet 2014.
- Prévenir les ruptures. Elle a assuré que les décrets d'application de la loi ALUR permettraient le renforcement de la prévention des expulsions, en particulier grâce à la prolongation de la trêve hivernale de 15 jours et le renforcement des CCAPEX.

Au-delà de ces orientations générales, quelques annonces nous ont semblé aller dans le bon sens :

- La généralisation des diagnostics à 360° ce mois-ci, avec des crédits spécifiques alloués,
- Le rappel prochain des préfets sur les engagements des communes dans le cadre de la loi SRU,
- Son désaccord avec la mesure prise dans le cadre de l'avant-projet de loi sur l'immigration consistant à assigner à résidence dans les centres d'hébergement les personnes déboutées du droit d'asile, mesure contraire au Code de l'action sociale et des familles et à la déontologie des travailleurs sociaux.

Saluant la convergence entre ce discours et les priorités du CAU, les porte-paroles du Collectif ont cependant dénoncé l'absence d'effets concrets de ces politiques sur les territoires. Les lois et les textes ne suffisent pas, encore faut-il mobiliser tous les acteurs locaux autour d'objectifs communs pour les appliquer sur le terrain et améliorer de façon effective le sort des personnes, qui subissent de plein fouet l'augmentation des inégalités et de la pauvreté.

Cela est flagrant au niveau du système de l'hébergement : malgré la circulaire du 21 novembre 2013, dans plusieurs grandes villes de France, les travailleurs sociaux ont dû remettre à la rue des centaines de

personnes hébergées cet hiver, sans solution de relogement. Les personnes sans-abri sont coincées dans un système de portes tournantes dont ils sortent très difficilement. En outre, les pouvoirs publics ont plus que jamais recours au secteur hôtelier, qui représente un coût très important pour la collectivité et engendre malnutrition, problèmes graves de scolarisation des enfants, absence de domiciliation donc absence d'accès aux droits.

Après avoir rappelé l'urgence nécessaire d'une loi de programmation de logements réellement accessibles aux personnes à très faibles ressources mobilisant parc social et parc privé, les porte-paroles ont pointé l'absence de réponses sur quelques sujets très préoccupants pour les conditions de vie des personnes sur le front du logement, et ce malgré les appels répétés des associations du Collectif.

Premièrement, la ministre ne s'est pas exprimée sur le gel des APL, malgré nos relances successives et nos demandes de pérennisation de l'indexation.

Ensuite, la ministre n'a pas donné d'éclaircissements sur la mission nationale de résorption des bidonvilles confiée à Adoma, dont elle a seulement rappelé le processus de préfiguration sur quatre territoires. Un bilan sera fait après l'été.

Pas de réponse sur la GUL qui devait faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour tous, et qui serait en voie d'être recentrée sur les seuls jeunes, selon les dernières déclarations du Premier Ministre. En outre, la ministre a pointé que le financement de la GUL sur une année « en rythme de croisière » coûterait 250 à 400 millions d'euros à l'Etat.

Sur le front du DALO, la ministre a annoncé qu'elle adresserait début octobre une circulaire aux préfets de département leur rappelant leurs obligations, et qu'elle organiserait une journée nationale sur l'application effective de la loi. Par ailleurs, la cellule d'urgence pour le relogement des personnes prioritaires au titre du DALO en Ile-de-France, annoncée en mars 2014, semble être remplacée par un plan national qui comportera un volet francilien. Ce plan sera présenté à la rentrée au Comité de suivi DALO.

Les associations n'ont pas non plus obtenu de précisions ni d'évolutions sur la politique de production de logements à coûts réellement accessibles pour les ménages. Le doublement du forfait de charges prévu dans le cadre de l'appel à projets FNDOLLTS serait remis en cause. Aucune réponse n'a été apportée sur la nécessité de relancer le conventionnement Anah (la Ministre a toutefois indiqué vouloir renforcer les dispositions d'intermédiation locative).

Silence sur la reconnaissance de l'habitat en caravane des Gens du Voyage, alors que diverses mesures demandées de longue date par le CAU auraient des répercussions immédiates sur leurs conditions de vie (reconnaissance de la caravane comme un logement, ouverture des APL).

Les porte-paroles ont salué l'action menée par le Délégué interministériel de la DIHAL et demandé le renforcement des missions de la délégation en matière d'interministérialité et d'animation des Préfets sur les territoires, dont la ministre a indiqué partagé la nécessité.

La ministre a conclu en réaffirmant sa volonté de poursuivre le dialogue avec les associations, et donné ainsi rendez-vous au Collectif en décembre pour présenter un bilan « opérationnel » de sa feuille de route. D'autre part, elle a signalé adresser une communication aux préfets le 17 juillet 2014 pour leur présenter « les différentes priorités de son action ».